CRC® Nettoyeur de Contact CO®, 396

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la règlementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)
Date d'émission: 2025-04-07 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	:	CRC® Nettoyeur de Contact CO®, 396
Code du produit	:	1006114
Numéro de pièce	:	72016

1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	:	Produit de nettoyage pour pièces électroniques
Restrictions d'emploi	:	Aucun connu

1.3. Fournisseur

Manufactured or sold by:
CRC Canada Co.
83 Galaxy Blvd.
Unit 35 - 37
Toronto, ON M9W 5X6
Canada
T 416-847-7750
crcindustries.ca

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	:	800-424-9300 (CHEMTREC) Urgence 24 heures

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Aérosol, Catégorie 3	Récipient sous pression : peut éclater souse l'effet de la chaleur.
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	Provoque un sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, Catégorie 3	Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :

Mention d'avertissement (GHS CA)	:	Attention
Mentions de danger (GHS CA)	:	Récipient sous pression : peut éclater souse l'effet de la chaleur Provoque irritation cutanée Provoque un sévère irritation des yeux Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou des vertiges
Conseils de prudence (GHS CA)	:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

Ne pas perforer ni brûler, mêne après usage.
Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
Porter des gants de protection, protection des yeux et du visage.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Garder sous clef.
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le fluorure d'hydrogène.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	HFC-134A	n° CAS: 811-97-2	45 – 70
Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle	HFE-347PCF2	n° CAS: 406-78-0	45 – 70

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Remarques : Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.
Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l’ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

SECTION 4: Premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l’extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau	:	Lavez la peau avec du savon et de l'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	:	Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	:	Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	:	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut irriter les voies respiratoires. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Provoque une irritation cutanée. Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	:	Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	:	Brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	:	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'explosion	:	Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	:	Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le fluorure d'hydrogène.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	:	Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	:	Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Protection complète du corps.
Mesures de précaution contre l'incendie	:	Conserver le récipient bien fermé et à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	:	Éloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Écarter toute source éventuelle d'ignition. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.

Procédés de nettoyage : Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs, aérosols, brouillards. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Assurez une bonne ventilation ambiante lors de l'utilisation du produit et jusqu'à ce que les vapeurs soient dissipées. Ouvrir les portes et les fenêtres ou utiliser d'autres moyens permettant une bonne alimentation en air frais pendant l'utilisation du produit et pendant qu'il sèche. Si vous ressentez un des symptômes indiqués sur cette étiquette, augmenter la ventilation ou quitter les lieux. Porter un équipement de protection individuel. Toute exposition à une température élevée pourrait faire exploser le contenant. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Aérosol de niveau 1. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)	
Occupational Exposure Limit	50 ppm (8-hour TWA) - Manufacturer Recommended Exposure Limit
Occupational Exposure Limit	150 ppm (Ceiling Exposure Limit) - US EPA (Non-emergency)

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:
Nitrile. Fluoroélastomère (FKM)

Protection oculaire:
Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:
S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Incolore
Odeur	:	Éthéré(e)
Point de fusion	:	-94 °C (-137.2 °F) estimé
Point de congélation	:	-94 °C (-137.2 °F) estimé
Point d'ébullition	:	56 °C (132.8 °F) estimé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	None (Setaflash)
Température d'auto-inflammation	:	590 °C (1094 °F) estimé
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Solubilité	:	Eau: Insoluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation	:	Très rapide
Masse volumique	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	1,36 estimé
Densité relative de la vapeur à 20°C	:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	:	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stabilité chimique	:	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Danger d'explosion en masse en cas d'incendie. Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
Conditions à éviter	:	Températures élevées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Lorsqu'elles sont exposées à une chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz toxiques tels que le fluorure d'hydrogène.
Matières incompatibles	:	Oxydants puissants. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes de carbone (CO, CO2). Halogénures de carbonyle. Fluorure d'hydrogène. Composés halogénés.

SECTION 11: Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	:	Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	:	Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	:	Non classé

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)	
CL50 Inhalation - Rat	359453,1 mg/kg Source: National Library of Medicine

Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: EU Method B.3 (Acute Toxicity (Dermal)), Guideline: EPA OPPTS 870.1200 (Acute Dermal Toxicity), Guideline: other:
CL50 Inhalation - Rat	> 24,61879 mg/l air Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: other:

Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Provoque irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Provoque un sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	:	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	:	Non classé

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)	
NOAEC (inhalation,rat,gaz,90 jours)	50000 ppm Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,358 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
NOAEC (inhalation,rat,vapeur,90 jours)	12,2685 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 412 (Subacute Inhalation Toxicity: 28-Day Study)

Danger par aspiration	:	Non classé

Symptômes/effets après inhalation	:	Peut irriter les voies respiratoires. Dépression du système nerveux central, maux de tête, vertiges, somnolence, perte de coordination.
Symptômes/effets après contact avec la peau	:	Provoque une irritation cutanée. Rougeurs, douleur.
Symptômes/effets après contact oculaire	:	Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Symptômes/effets après ingestion	:	Peut provoquer une irritation du tractus digestif.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	:	Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)	
CL50 - Poissons [1]	450 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)
CE50 72h - Algues [1]	> 118 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	> 114 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)	
CL50 - Poissons [1]	> 76 mg/l Test organisms (species): Cyprinus carpio
CE50 72h - Algues [1]	> 24 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 72h - Algues [2]	> 213 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

CRC® Nettoyeur de Contact CO®, 396	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée n’est disponible sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,06 Source: International Chemical Safety Cards

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	:	Non classé

SECTION 13: Données sur l’élimination

13.1. Méthodes d’élimination

Réglementation régionale sur les déchets	:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.
Méthodes de traitement des déchets	:	Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées	:	Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Contenu sous pression. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
Indications complémentaires	:	Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / IMDG / IATA

TDG	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU		
UN1950	1950	1950
14.2. Désignation officielle pour le transport		
AÉROSOLS (Quantité limitée)	AEROSOLS (Quantité limitée)	Aerosols, non-flammable (Limited quantity)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
LTD QTY	LTD QTY	LTD QTY
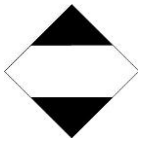	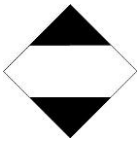	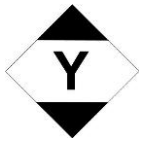
14.4. Groupe d'emballage		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement		
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD

Classes (de risque) primaire de la réglementation TMD	:	2.2 - Classe 2.2 - Gaz ininflammables, non toxiques
UN-No. (TDG)	:	UN1950
Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	:	80 - Malgré l'article 1.17 de la partie 1 (Entrée en vigueur, abrogation, interprétation, dispositions générales et cas spéciaux), il est interdit de présenter au transport ou de transporter ces marchandises dangereuses à moins qu'elles ne soient placées dans un contenant conforme aux exigences relatives au transport des gaz prévues à la partie 5 (Contenants),107 - (1) Le présent règlement, sauf les parties 1 et 2, ne s'applique pas à la présentation au transport, à la manutention ou au transport de UN1950, AÉROSOLS, et de UN2037, CARTOUCHES À GAZ, qui contiennent des marchandises dangereuses incluses dans les classes 2.1 ou 2.2 et qui sont transportées à bord d'un véhicule routier, d'un véhicule ferroviaire ou d'un bâtiment au cours d'un voyage intérieur, si les aérosols ou les cartouches à gaz ont une capacité inférieure ou égale à 50 mL. (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas aux aérosols d'autodéfense.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	:	1 L
Quantités exemptées (TDG)	:	E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	:	75 L
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	:	126

IMDG

Classe (IMDG)	:	2.2 - Gaz ininflammables non toxiques
Dispositions spéciales (IMDG)	:	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités limitées (IMDG)	:	SP277
Quantités exceptées (IMDG)	:	E0
Instructions d'emballage (IMDG)	:	P207, LP200
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	:	PP87, L2
N° FS (Feu)	:	F-D - FICHE ANTI-INCENDIE Delta – GAZ INFLAMMABLES
N° FS (Déversement)	:	S-U - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Uniform – GAZ (INFLAMMABLES, TOXIQUES OU CORROSIFS)
Catégorie de chargement (IMDG)	:	Aucun(e)
Arrimage et manutention (Code IMDG)	:	SW1, SW22
Tri (IMDG)	:	SG69

IATA

Classe (IATA)	:	2.2 - Gases : Non-flammable, Non-toxic
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	:	E0
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	:	Y203
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	:	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	:	203
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	:	75kg
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	:	203
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	:	150kg
Disposition particulière (IATA)	:	A98, A145, A167, A802
Code ERG (IATA)	:	2L

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations sur la réglementation

15.1. Directives nationales

CRC® Nettoyeur de Contact CO®, 396
Tous les composants de ce produit sont répertoriés sur la DSL, la NDSL, ou sont exemptés des exigences d'inventaire.

Nom	n° CAS	Référence réglementaire
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	811-97-2	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle	406-78-0	Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

15.2. Réglementations internationales

1,1,1,2-Tetrafluoroethane (811-97-2)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Oxyde de 1,1,2,2-tétrafluoroéthyle et de 2,2,2-trifluoroéthyle (406-78-0)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

15.2. Other Regulatory Information

Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils de certains produits : DORS/2021-268

Teneur en COV	50,25 %
Catégorie de produits	Nettoyants d'appareils électroniques conçus pour enlever les saletés, la poussière, l'humidité, les flux et les oxydes des composants internes d'équipements électroniques ou de précision (tels que les cartes de circuits imprimés), ou des composants internes d'appareils électroniques (tels que les radios, les lecteurs de disques compacts ou de vidéodisques numériques ou les ordinateurs).

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission	:	04-07-2025
Autres informations	:	CRC # 1753488.
Auteur		Joshua Weir

Safety Data Sheet (SDS), Canada, CRC

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co.